Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
037-200071587-20171102-D1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE – Département d'Indre et Loire – Arrondissement de Loches

---

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)
Prescription de l'élaboration du SCOT
de la Communauté de communes Loches Sud Touraine

Séance ordinaire du jeudi 2 novembre 2017 – Délibération n° 1

L'an Deux Mil Dix Sept, le deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine s'est réuni à Ligueil, sous la Présidence de Monsieur Gérard HENAULT, Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président rappelle qu'en matière de planification, le territoire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine n'est pas couvert par un document de type Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le périmètre du SCoT publié par arrêté préfectoral en date du 10 mars 2016 recouvre celui de l'ancien Syndicat mixte Touraine côté Sud, correspondant également à celui de la nouvelle Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Aujourd'hui, suite à la dissolution du Syndicat mixte Touraine côté Sud, et au titre de sa compétence obligatoire « Aménagement de l'espace », la Communauté de Communes Loches Sud Touraine peut donc élaborer un SCoT à l'échelle de son territoire.

Cette démarche permettra :

- L'affirmation de la vision stratégique et prospective de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine ;
- La déclinaison spatiale du projet de territoire de la Communauté de Communes ;
- L'établissement de règles communes à l'ensemble du territoire pour l'élaboration et les adaptations des documents d'urbanisme du territoire, de type Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale ;
- L'ouverture à l'urbanisation selon les règles et orientations fixées collégialement.

Elle visera à atteindre les objectifs cités à l'article L. 101-2 du Code de l'urbanisme.
Le schéma de cohérence territoriale tiendra également compte des schémas énoncés aux articles L.131-1 et L. 131-2 du Code de l'urbanisme.
De plus, des objectifs plus précis et propres au territoire doivent être définis.
Considérant, le travail important réalisé à l'échelle du Pays de la Touraine du Sud et issus des différentes études transversales qui ont été conduites, et de l'ambition de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, **les objectifs proposés sont les suivants** :

S'affirmer comme un territoire qui compte

- Mettre en avant les caractéristiques et atouts du territoire, rendre visibles son identité et sa cohérence, faire que les habitants soient fiers de leur territoire ;
- Structurer l'armature urbaine : affirmer le pôle principal de l'agglomération de Loches et le pôle secondaire de l'agglomération de Descartes ; garantir un équilibre entre ces pôles et le reste du territoire en renforçant le maillage des bourgs ;
- Tisser des partenariats avec les territoires voisins et notamment avec la Métropole « Tours Métropole Val de Loire ».

Développer et accompagner une économie diversifiée et performante permettant maintien et création d'emplois locaux

- Affirmer une stratégie de développement économique basée sur les pôles stratégiques d'activités et d'emplois et de renforcement des pôles d'équilibre ;
- Valoriser le patrimoine sur les volets tourisme (accueil, itinérance...) et artisanat (savoir-faire...) ;
- Préserver et développer le tissu artisanal, commercial et agricole local (transmission, développement des entreprises existantes et accueil de nouveaux entrepreneurs...) ;
- Soutenir l'agriculture (transmission, circuits courts, élevage, diversification...) ;
- Valoriser économiquement les ressources naturelles et patrimoniales (circuits courts, énergie, éco-construction...).

Valoriser les ressources et le cadre de vie dans le projet d'aménagement et de développement

- Envisager la planification en conciliant développement urbain et maîtrise de la consommation foncière ;
- Reconquérir les centres bourgs par le renouvellement urbain et la recherche de nouvelles formes d'habitat, pour plus de proximité et limiter l'étalement urbain ;
- Faciliter la réhabilitation des logements avec préservation de la qualité architecturale et amélioration de la qualité environnementale et énergétique du bâti ;
- Reconnaître et s'approprier la Trame Verte et Bleue pour rendre compatibles projet de développement et préservation de la biodiversité.

Proposer une offre de proximité, adaptée et de qualité, au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire

- Développer des services de mobilité adaptés aux caractéristiques du territoire et aux besoins des habitants ;
- Adapter l'offre de logement aux différents âges de la vie, au parcours résidentiel et aux dynamiques sociales et démographiques du territoire ;
- Poursuivre le déploiement de la desserte numérique ;
- Favoriser proximité, qualité et accessibilité aux soins médicaux et paramédicaux sur l'ensemble du territoire ;
- Favoriser le maillage et l'accessibilité aux services publics avec le confortement du pôle de centralité de Loches et le renforcement des offres des pôles de proximité autour des Maisons de Services Au Public.

Par ailleurs, la démarche nécessite d'être réalisée dans la concertation, conformément aux articles L.103-3 et L. 103-4 du Code de l'urbanisme.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Tenir informés les acteurs socio-économiques, les associations ainsi que les habitants du territoire, de l'avancement et du contenu du projet de SCoT pendant toute la durée de son élaboration ;
- Permettre à qui souhaite émettre un avis ou des propositions sur le projet de pouvoir le faire sur l'ensemble du territoire ;
- Mobiliser et faire s'exprimer les acteurs du territoire dans les réflexions à l'échelle intercommunale avec un souci de transversalité.

Les modalités de la concertation seront les suivantes :

- Diffuser une information régulière et tout au long de l'élaboration du projet de SCoT : communiqués de presse, articles dans le magazine communautaire, documents d'étape et de procédure à consulter sur le site internet de la Communauté de Communes, diffusion d'une exposition présentant l'essentiel du projet de SCoT ;
- Mettre à disposition des informations sur le projet de SCoT et des registres de concertation dans les Maisons de Services au Public à Descartes, Le Grand-Pressigny, Ligueil, Preuilly, dans les bureaux de la Communauté de Communes à Montrésor et au siège communautaire, permettant notamment au public de consigner ses observations ; Ces mêmes informations seront disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes, avec une adresse mail dédiée ;
- Réunions d'information et d'échanges destinées au grand public sur deux sites du territoire et aux trois grandes étapes d'élaboration du SCoT : 1-enjeux / 2-Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) / 3-Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et arrêt ;

- Temps d'échanges avec les partenaires, les acteurs socio-économiques et le Conseil de développement lors des étapes clés de la réflexion pendant la durée de l'élaboration du projet.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Président en présentera le bilan au Conseil communautaire qui en délibérera et arrêtera le projet de SCoT.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire, par délibération prise à l'unanimité

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 141-1 et suivants et R 141-1 et suivants relatifs au Schéma de Cohérence Territoriale ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mars 2016 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale du Syndicat mixte Touraine côté Sud ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Loches Développement, de Montrésor, du Grand Ligueillois et de la Touraine du Sud ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2016 portant dissolution du syndicat mixte de Pays de la Touraine Côté Sud ;

- **DECIDE** de prescrire le Schéma de Cohérence Territoriale sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

- **DECIDE** d'approuver les objectifs poursuivis suivants :

S'affirmer comme un territoire qui compte
- Mettre en avant les caractéristiques et atouts du territoire, rendre visibles son identité et sa cohérence, faire que les habitants soient fiers de leur territoire ;
- Structurer l'armature urbaine : affirmer le pôle principal de l'agglomération de Loches et le pôle secondaire de l'agglomération de Descartes ; garantir un équilibre entre ces pôles et le reste du territoire en renforçant le maillage des bourgs ;
- Tisser des partenariats avec les territoires voisins et notamment avec la Métropole « Tours Métropole Val de Loire ».

Développer et accompagner une économie diversifiée et performante permettant maintien et création d'emplois locaux
- Affirmer une stratégie de développement économique basée sur les pôles stratégiques d'activités et d'emplois et de renforcement des pôles d'équilibre ;
- Valoriser le patrimoine sur les volets tourisme (accueil, itinérance...) et artisanat (savoir-faire...) ;
- Préserver et développer le tissu artisanal, commercial et agricole local (transmission, développement des entreprises existantes et accueil de nouveaux entrepreneurs...) ;
- Soutenir l'agriculture (transmission, circuits courts, élevage, diversification...) ;
- Valoriser économiquement les ressources naturelles et patrimoniales (circuits courts, énergie, éco-construction...).

Valoriser les ressources et le cadre de vie dans le projet d'aménagement et de développement
- Envisager la planification en conciliant développement urbain et maîtrise de la consommation foncière ;
- Reconquérir les centres bourgs par le renouvellement urbain et la recherche de nouvelles formes d'habitat, pour plus de proximité et limiter l'étalement urbain ;
- Faciliter la réhabilitation des logements avec préservation de la qualité architecturale et amélioration de la qualité environnementale et énergétique du bâti ;
- Reconnaître et s'approprier la Trame Verte et Bleue pour rendre compatibles projet de développement et préservation de la biodiversité.

Proposer une offre de proximité, adaptée et de qualité, au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire
- Développer des services de mobilité adaptés aux caractéristiques du territoire et aux besoins des habitants ;

- Adapter l'offre de logement aux différents âges de la vie, au parcours résidentiel et aux dynamiques sociales et démographiques du territoire ;
- Poursuivre le déploiement de la desserte numérique ;
- Favoriser proximité, qualité et accessibilité aux soins médicaux et paramédicaux sur l'ensemble du territoire ;
- Favoriser le maillage et l'accessibilité aux services publics avec le confortement du pôle de centralité de Loches et le renforcement des offres des pôles de proximité autour des Maisons de Services Au Public.

- **DECIDE** d'approuver les objectifs de la concertation suivants :
  - Tenir informés les acteurs socio-économiques, les associations ainsi que les habitants du territoire, de l'avancement et du contenu du projet de SCoT pendant toute la durée de son élaboration ;
  - Permettre à qui souhaite émettre un avis ou des propositions sur le projet de pouvoir le faire sur l'ensemble du territoire ;
  - Mobiliser et faire s'exprimer les acteurs du territoire dans les réflexions à l'échelle intercommunale avec un souci de transversalité.

- **DECIDE** d'approuver les modalités de la concertation suivantes :
  - Diffuser une information régulière et tout au long de l'élaboration du projet de SCoT : communiqués de presse, articles dans le magazine communautaire, documents d'étape et de procédure à consulter sur le site internet de la Communauté de Communes, diffusion d'une exposition présentant l'essentiel du projet de SCoT ;
  - Mettre à disposition des informations sur le projet de SCoT et des registres de concertation dans les Maisons de Services au Public à Descartes, Le Grand-Pressigny, Ligueil, Preuilly, dans les bureaux de la Communauté de Communes à Montrésor et au siège communautaire, permettant notamment au public de consigner ses observations ; Ces mêmes informations seront disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes, avec une adresse mail dédiée ;
  - Réunions d'information et d'échanges destinées au grand public sur deux sites du territoire et aux trois grandes étapes d'élaboration du SCoT : 1-enjeux / 2-Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) / 3-Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et arrêt ;
  - Temps d'échanges avec les partenaires, les acteurs socio-économiques et le Conseil de développement lors des étapes clés de la réflexion pendant la durée de l'élaboration du projet.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches et procédures de consultations correspondantes.

- **DECIDE** de solliciter toutes les aides publiques possibles pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

- **DECIDE** d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale au budget de l'exercice considéré.

- **DEMANDE** à Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, de procéder aux formalités de publicité et de notification de la présente délibération.

La délibération sera notifiée aux personnes publiques associées :
Madame la Préfète en tant que représentant de l'Etat dans le département d'Indre-et-Loire,
Monsieur le Président de la région Centre – Val de Loire
Monsieur le Président du département d'Indre-et-Loire
Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de transport scolaire Ligueillois ;
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire du Pays Pressignois ;
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de transport scolaire du Lochois ;
Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des deux rivières ;
Monsieur le Maire de Bossay-sur-Claise en tant que représentant d'autorité organisatrice de transport ;
Monsieur le Maire de Charnizay en tant que représentant d'autorité organisatrice de transport ;
Monsieur le Maire d'Yzeures-sur-Creuse en tant que représentant d'autorité organisatrice de transport ;
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Indre-et-Loire ;
Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et Loire ;
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ;
Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle ;

Monsieur le Président du SCoT ABC ;
Monsieur le Président du Pays de Valençay en Berry

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais ;
Madame la Présidente du Syndicat Mixte du SCoT Brenne Marche ;
Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou ;
Et, à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Fait à Loches, le 2 novembre 2017
Réf. GLC/SCOT Prescription Elaboration

Pour extrait conforme
le Président de Loches Sud Touraine

Gérard HENAULT

LOCHES SUD TOURAINE
Communauté de Communes
12 avenue de la Liberté
37600 LOCHES
Tél. : 02 47 91 19 20

Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE
12, Avenue de la Liberté
37600 LOCHES
Tél : 02 47 91 19 20 - Fax : 02 47 91 60 28

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 2 NOVEMBRE 2017 à 18H
Salle du Foyer rural de LIGUEIL

Assistaient à la réunion :

Patricia BRAULT	ABILLY
Jean-Jacques MEUNIER	AZAY-SUR-INDRE
Gilles BEILLOUIN	BARROU
Philippe MEREAU - Sophie METADIER - François VERDIER-PINARD	BEAULIEU-LES-LOCHES
Joël BAISSON	BEAUMONT-VILLAGE
Roger BORRAT	BETZ-LE-CHATEAU
Jean BOIS	BOSSAY-SUR-CLAISE
Marguerite LIGAUD	BOUSSAY
Christian BARITAUD	BRIDORÉ
Dominique MAURICE	CHAMBON
Laurent COURAUD	CHAMBOURG-SUR-INDRE
Emmanuel FOUCARD	CHANCEAUX-PRES-LOCHES
Serge GERVAIS	CHARNIZAY
Marie-Thérèse BRUNEAU	CHAUMUSSAY
Gilles MORISSE	CHEDIGNY
Henry FREMONT	CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
Daniel LE FLECHE	CIRAN
Patrick MERCIER	CIVRAY-SUR-ESVES
Danielle AUDOIN	CORMERY
Bernard BORDEAU	CUSSAY
Jacques BARBIER - Isabelle BRETEL	DESCARTES
Jacky FRENEE – Didier MARQUET	DESCARTES
Gilles CHAPOTON	DRACHÉ
Gérard HENAULT	FERRIERE-LARCON
Jacques HERBERT – Rolande ROUCHE	GENILLÉ
Alain MOREVE	LA CELLE-GUENAND
Micheline ARQUEZ	LA CELLE-SAINT-AVANT
Martine TARTARIN	LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
Franck HIDALGO	LA GUERCHE
Patricia DALLE	LE GRAND-PRESSIGNY
Marc HAMON	LE LIEGE
Eric DENIAU	LE LOUROUX
Evelyne ANSELM - Peony DE LA PORTE DES VAUX	LIGUEIL
Michel GUIGNAUDEAU	LIGUEIL
Francis FILLON – Valérie GERVES – Chantal JAMIN – Anne PINSON	LOCHES
Nisl JENSCH	LOCHÉ-SUR-INDROIS
Micheline GOUGET	LOUANS
Bernard GROULT	MANTHELAN
Christophe UNRUG	MONTRÉSOR
Marie RONDWASSER	MOUZAY
Bernard VERNEAU	NEUILLY-LE-BRIGNON
Eric MOREAU	NOUANS-LES-FONTAINES
Patrick BOURDAIS	ORBIGNY
Dominique FRELON	PAULMY
Bernard GAULTIER – Jackie MATHEVET	PERRUSSON
Gilles BERTUCELLI	PREUILLY-SUR-CLAISE
Loïc BABARY - Christine BEFFARA	REIGNAC-SUR-INDRE
Jacques DELWARDE	SAINT-BAULD
Francis BAISSON	SAINT-FLOVIER

Patrick PASQUIER	SAINT-HIPPOLYTE
Joël PINGUET	SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
Cécile DERUYVER-AVERLAND	SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
Pascal REAU	SAINT-SENOCH
Régine REZEAU	SEPMES
Jean-Louis ROBIN – Elisabeth VIALLES	TAUXIGNY
Stéphane HAQUETTE	TOURNON-SAINT-PIERRE
Michel DUGRAIN	VARENNES
Elisabeth BERRUET	VERNEUIL-SUR-INDRE
Vincent MEUNIER	VILLEDOMAIN
Maryse GARNIER	VILLELOIN COULANGÉ
Nicole HUDE - Jacky PERIVIER	YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Françoise FRAUEL à Laurent COURAUD	CHAMBOURG-SUR-INDRE
Gilbert SABARD à Gérard HENAULT	FERRIERE-SUR-BEAULIEU
Daniel DOUADY à Marie-Thérèse BRUNEAU	LE PETIT PRESSIGNY
Marc ANGENAULT à Valérie GERVES	LOCHES
Stéphane BLOND à Anne PINSON	LOCHES
Nelly CLERO à Chantal JAMIN	LOCHES
Bertrand LUQUEL à Francis FILLON	LOCHES
Bernard PIPEREAU à Bernard GROULT	MANTHELAN
Jean-Marie VANNIER à Michel GUIGNAUDEAU	VOU

Excusés :

Georges ORIO	BOSSÉE
Françoise FRAUEL	CHAMBOURG-SUR-INDRE
Laurence CELTON	DESCARTES
Maryline COLLIN LOUAULT	DESCARTES
Gilbert SABARD	FERRIERE-SUR-BEAULIEU
Daniel DOUADY	LE PETIT PRESSIGNY
Stéphane BLOND	LOCHES
Nelly CLERO	LOCHES
Bertrand LUQUEL	LOCHES
Jean-Paul TESTON	LOCHES
Marc VINCENT	LOCHES
Bernard PIPEREAU	MANTHELAN
Gérard MARQUENET	VERNEUIL-SUR-INDRE
Jean-Marie VANNIER	VOU
Sophie AUCONIE	Députée

Assistaient en outre à la réunion :

Pierre LOUAULT, Sénateur	
Olivier FLAMAN, Président	Conseil de Développement
Claire LE GAL, DGS	LOCHES SUD TOURAINE
Solange DE MATTOS	LOCHES SUD TOURAINE
Dominique BOUGUET, DGA	LOCHES SUD TOURAINE

Monsieur Eric DENIAU a été élu secrétaire de séance.